

**INFORMATION REGLEMENTEE****14 avril 2017****Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire et d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 16 mai 2017**

**L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'Econocom Group** se tiendra le 16 mai 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il est proposé à cette occasion de renouveler les mandats de Madame Véronique di Benedetto et de Monsieur Gaspard Dürrleman en qualité d'administrateurs et celui de Monsieur Jean Mounet en qualité d'administrateur indépendant. Ces mandats seraient conférés pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2021.

Le Conseil d'administration propose à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** qui suivra l'Assemblée Générale Ordinaire le 16 mai 2017 de scinder en deux chaque action existante de la Société.

Le Conseil d'administration propose également à l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré. Ce remboursement représentera un montant de 0,20 euro par action si le détachement du coupon intervient avant la date effective de la scission (et un montant de 0,10 euro par action si le détachement du coupon intervient après la date effective de la scission). Cette rémunération des actionnaires est en progression de 14% par rapport à 2015 et de 33% sur 2 ans. Conformément à l'article 613 du Code des sociétés, le détachement du coupon donnant droit au remboursement interviendra à l'issue d'une période de deux mois suivant la publication de la décision de l'assemblée générale aux annexes du Moniteur belge. Les dates exactes de détachement et de mise en paiement du coupon seront précisées dans un prochain communiqué. Econocom Group anticipe que la scission interviendra durant la dernière semaine du mois de mai 2017 et le paiement du remboursement de prime d'émission durant la dernière semaine du mois de juillet 2017.

Enfin, il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire, en application de l'article 12 des statuts, de confirmer l'autorisation conférée au conseil d'administration en vertu de l'article 622, §2 du Code des sociétés d'aliéner les actions détenues en propre par la Société.

L'ensemble des informations et documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont disponibles sur le site internet d'Econocom Group (<https://finance.econocom.com/fr/>) ou sur simple demande à l'adresse suivante : Chaussée de Louvain 510/B80, 1930 Zaventem, Belgique.

### **À propos d'Econocom**

Econocom conçoit, finance et accompagne la transformation digitale des entreprises. Avec 10 000 collaborateurs dans 19 pays, et un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros, Econocom dispose de l'ensemble des capacités nécessaires à la réussite des grands projets digitaux : conseil, approvisionnement et gestion administrative des actifs numériques, services aux infrastructures, applicatifs et solutions métiers, financement des projets. Econocom a adopté le statut de société européenne. Cotée sur Euronext à Bruxelles depuis 1986, l'action Econocom Group fait partie des indices Bel Mid, Tech40 et Family Business.

Pour plus d'informations : [www.econocom.com](http://www.econocom.com)

Suivez nous sur Twitter : [http://twitter.com/econocom\\_fr](http://twitter.com/econocom_fr)

Contact relations investisseurs et relations actionnaires : [galliane.touze@econocom.com](mailto:galliane.touze@econocom.com)